

**Arrêté royal portant transformation d'internats annexés à  
des établissements d'enseignement secondaire ou  
supérieur de l'Etat en internats autonomes**

**A.R. 16-01-1987**

**M.B. 11-02-1987**

**modifications:**

**A.E. 08-12-89 (M.B. 09-03-90)**

**A.Gt 19-07-93 (M.B. 11-09-93)**

**A.Gt 01-08-96 (M.B. 15-02-97)**

**A.Gt 11-07-02 (M.B. 06-11-02)**

**A.Gt 18-03-10 (M.B. 19-04-10)**

Vu l'arrêté royal n°456 du 10 septembre 1986 portant rationalisation et programmation des internats de l'enseignement organisé ou subventionné par l'Etat et notamment l'article 7 ;

Vu les lois sur le Conseil d'Etat coordonnées le 12 janvier 1973, notamment l'article 3, § 1, modifié par la loi du 9 août 1980 ;

Vu l'urgence ;

Considérant que les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1987 et qu'il importe que les chefs d'établissement puissent prendre immédiatement les mesures d'organisation qui s'imposent ;

Considérant que les dotations à octroyer aux nouvelles structures doivent être déterminées sans délai dans les prévisions budgétaires et communiquées aux établissements concernés ;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Education nationale et sur l'avis de Nos Ministres qui en ont délibéré en Conseil ;

Nous avons arrêté et arrêtons :

**Article 1er.** - Les internats annexés aux établissements d'enseignement secondaire ou supérieur de l'Etat repris dans la colonne de gauche de l'annexe du présent arrêté sont transformés en internats autonomes de l'Etat dont la dénomination et le siège sont fixés dans la colonne de droite de cette annexe.

**Article 2.** - La direction de l'internat autonome est assurée par un administrateur.

**Article 3.** - Les internats autonomes sont soumis aux règles générales fixées dans l'arrêté royal du 29 décembre 1984 portant exécution de l'article 84 de la loi du 31 juillet 1984.

**Article 4.** - Le présent arrêté produit ses effets le 1er janvier 1987.

**Article 5.** - Notre Ministre de l'Education nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté.



*modifiée par A.E. 08-12-1989;  
complétée par A.Gt 19-07-1993; A.Gt 01-08-1996 ; A.Gt 11-07-2002 ;  
A.Gt 18-03-2010*

**ANNEXE**

Internat annexé à l'Institut d'Enseignement technique de l'Etat F.Rops à Namur	Internat autonome de la Communauté française Maison des Etudiantes à Jambes-Namur
Internat annexé à l'Institut supérieur industriel de l'Etat à Bruxelles	Internat autonome de la Communauté française Maison des Etudiants à Bruxelles.
Internat annexé à l'Athénée royal de Nivelles.	Internat autonome de la Communauté française pour jeunes gens et jeunes filles à Nivelles
Internat annexé au Lycée d'Etat au Roeulx.	Internat autonome de la Communauté française - Le Roeulx.
Internat annexé au Lycée d'Etat de Dottignies-Pecq.	Internat autonome de la Communauté française pour jeunes gens et jeunes filles à Pecq
Internat annexé à l'Athénée royal Bara à Tournai.	Internat autonome de la Communauté française Maison des Etudiants à Tournai.
Internat annexé à l'Institut d'enseignement supérieur pédagogique de l'Etat à Tournai	Internat autonome de la Communauté française Maison des Etudiantes à Tournai.
Internat annexé à l'Athénée royal de Philippeville	Internat autonome de la Communauté française pour jeunes gens et jeunes filles à Philippeville
Internat annexé à l'Athénée royal de Huy	Internat autonome de la Communauté française pour jeunes filles à Huy.
Internat annexé à l'Institut technique de l'Etat à Huy.	Internat autonome de la Communauté française pour jeunes gens de Huy
Internat annexé à l'Institut d'enseignement supérieur pédagogique de l'Etat de Namur à Couvin.	Internat autonome de la Communauté française pour jeunes gens à Couvin.



---

Internat annexé à l'Institut technique de l'Etat à Couvin.	Internat autonome de la Communauté française pour jeunes filles à Couvin
Internat annexé à l'Athénée royal Saint-Servais à Namur.	Internat autonome de la Communauté française à Namur.
Internat annexé à l'Athénée royal de Spa	Internat autonome de la Communauté française pour jeunes gens à Spa.
Internat annexé à l'Athénée royal à Spa.	Internat autonome de la Communauté française pour jeunes filles à Spa.
Internat annexé à l'Institut d'enseignement supérieur pédagogique de l'Etat à Liège	Internat autonome de la Communauté française à Liège.
Internat annexé à l'Athénée royal Campin de Tournai.	Internat autonome de la Communauté française à Tournai
Internat annexé à l'Institut d'enseignement supérieur pédagogique de l'Etat à Andenne	Internat autonome de la Communauté française à Andenne.
Internat annexé au Lycée d'Etat de Limbourg.	Internat autonome de la Communauté française à Limbourg
Internat annexé à l'Athénée royal de Bouillon.	Internat autonome de la Communauté française à Bouillon
Internat annexé à l'Athénée royal de Péruwelz et l'internat annexé au Lycée d'Etat de Péruwelz.	Internat autonome de la Communauté française à Péruwelz.
Internat annexé à l'Institut d'enseignement supérieur technique paramédical et pédagogique de l'Etat à Irchonwelz et l'internat annexé à l'Athénée royal d'Ath.	Internat autonome de la Communauté française à Ath.
Internat annexé à l'Athénée royal de Malmédy et l'internat annexé au Lycée d'Etat de Waimes.	Internat autonome de la Communauté française à Malmédy
Internat annexé à l'Athénée royal A. Thomas à Forest.	Internat autonome de la Communauté française à Forest

---

Internat annexé à l'Athénée royal Tricot à Bruxelles.	Internat autonome de la Communauté française à Bruxelles.
Internat annexé à l'Institut d'Enseignement supérieur économique de Tamines	Internat autonome de la Communauté française à Tamines
Internat annexé à l'Institut d'Enseignement supérieur social à 1050 Bruxelles	Internat autonome de la Communauté française à 1050 Bruxelles
Internat annexé à l'Institut d'Enseignement supérieur pédagogique et technique à 1180 Bruxelles	Internat autonome de la Communauté française à 1180 Bruxelles
Internat annexé à l'Institut d'Enseignement supérieur paramédical et économique à Libramont	Internat autonome de la Communauté française à Libramont
Internat annexé à l'Institut d'Enseignement supérieur pédagogique et économique à Mons-Tournai	Internat autonome de la Communauté française à Mons
Internat annexé à l'Institut d'Enseignement supérieur économique à Mouscron	Internat autonome de la Communauté française à Mouscron
Internat annexé à l'Institut d'Enseignement supérieur pédagogique à Virton	Internat autonome de la Communauté française à Virton
Internat annexé à l'Athénée Jules Bordet à Bruxelles	Internat autonome de la Communauté française à Anderlecht
Internat annexé à l'Institut des techniques et des commerces agroalimentaires à Suarlée	Internat autonome de la Communauté française
Internat annexé à l'Institut technique de la Communauté française à Gembloux	Internat autonome de la Communauté française à Gembloux